

**TAXE CARBONE :
CONFERENCE DES EXPERTS DES 2 ET 3 JUILLET 2009
TABLE RONDE DU 9 JUILLET 2009**

A l'heure où New York décompte grâce à une horloge géante les milliards de tonnes de gaz à effet de serre propulsés à chaque instant dans l'atmosphère terrestre, une conférence de consensus présidée par l'ancien Premier ministre Michel Rocard a réuni les 2 et 3 juillet derniers en France de nombreux experts afin d'étudier la mise en œuvre dans notre pays d'une contribution « Climat-Energie », plus communément appelée « taxe carbone ».

Le projet de taxe carbone a été lancé par le ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, Jean-Louis Borloo. Il a pour but d'encourager les économies d'énergie en taxant les émissions de CO2 liées aux secteurs très consommateurs d'énergies comme les transports et l'habitat. En effet, dans le cadre du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, la France s'est engagée à l'horizon 2050 à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre par rapport au taux d'émissions de 1990.

Nous n'en sommes pour l'instant qu'aux prémices de l'élaboration d'une taxe carbone. En effet, Jean-Louis Borloo a annoncé vendredi 3 juillet que le produit de la future taxe sera redistribué aux ménages sous la forme d'un « chèque vert »

pour éviter que la taxe carbone n'affecte le pouvoir d'achat des ménages. En revanche, la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Christine Lagarde, a déclaré que « toutes les pistes et toutes les options sont sur la table » et que le chèque vert est « une piste de recherche, mais certainement pas un aboutissement ».

Le 9 juillet dernier, une table ronde présidée par Michel Rocard réunissant des économistes, élus et représentants des syndicats, du patronat et des ONG, a été chargée de faire une synthèse des débats résultant de la conférence d'experts. A l'issue de la table ronde, l'ancien Premier ministre a affirmé qu'« un accord de principe » sur la création de la taxe carbone s'était dégagé. Il a également précisé qu'« il y a un consensus, mais [qu'] il y a des conditions d'acceptabilité et des conditions d'efficacité qui ne sont pas simple à remplir ». Michel Rocard doit à présent restituer aux ministres les principales conclusions des travaux de la conférence des 2 et 3 juillet 2009 et de la table ronde du 9 juillet 2009.

Par ailleurs, la commission des finances du Sénat a adopté, mercredi 8 juillet dernier, le rapport de son groupe de travail sur la fiscalité environnementale portant notamment sur la création d'une taxe carbone. A suivre...

Le 17 juillet 2009

Frédéric Ichay & Marie Schocher, Avocats à la cour, du cabinet Ichay & Mullenex Avocats.

Le cabinet Ichay & Mullenex Avocats s'est spécialisé dans la gestion des problématiques juridiques liées à l'activité des entreprises de nouvelles technologies et du développement durable. Il conseille ainsi de nombreux acteurs du e-commerce, de l'informatique, des médias, des télécoms et de la recherche dans la gestion de leurs affaires au quotidien, pour leurs projets de croissance interne ou externe et leur développement à l'international. L'ensemble des avocats du cabinet Ichay & Mullenex Avocats a reçu une double formation en complétant leur formation française soit par une formation à l'étranger soit par une formation en école de commerce. Chacun d'entre eux est tourné vers la nouvelle économie et la mondialisation des échanges accompagnant leurs clients avec une vision pragmatique de la vie des affaires.

5, rue de Monceau 75008 Paris - France
Tel : +33 1 42 89 19 80
Fax : + 33 1 42 89 14 99
www.ichay-mullenex.fr